

## **DELIBERATION**

### **REUNION DU 13 MARS 2012**

Convocation du 5 mars 2012

Affichage du 16 mars 2012

L'an deux mil douze, le 13 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : A. BOUTIN, J. CHEUL, C. PICHOT, Adjointes,  
S. ANEST, M. GUIBERT-DAVAL, G. BOUAZIZ, F. HARDY

Étaient absents excusés : T. BOUYER, S. CHANDELIER, O. DELORME, S. DROIT, X. JACOT (pouvoir à S. ANEST), F. TANTY

Était absent non excusé : J.C. LE BERRE

#### **Élection du secrétaire de séance**

M. GUIBERT-DAVAL est nommée secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 10 janvier 2012**

Aucune remarque n'étant exprimée, le compte rendu de la séance du 10 janvier dernier est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

#### **Délibération modificative pour investissement aménagement de sécurité**

Le maire rappelle que nous avons déposé une demande d'aide financière auprès du F.D.A.I.C., via le fonds des amendes de police, pour la réalisation d'un aménagement de sécurité, rue du 11 Novembre. Il s'agissait de la réalisation de deux plateaux ralentisseurs de 4 m de largeur, à hauteur des habitations LE ROY, en entrée de village, et NEVEU en sortie de village.

Or, la commission technique du Conseil Général estime que 4 mètres ne suffisent pas, notamment pour les transports scolaires, il faut 10 mètres.

En accord avec la Direction des Routes de la Périphérie Chartraine, le panneau d'entrée de village sera déplacé à hauteur du transformateur, afin de pouvoir installer un plateau de 10 m, sans gêne pour les riverains. Le plateau serait donc implanté où se trouve actuellement le panneau d'entrée de commune.

G. BOUAZIZ demande ce qu'il en est pour la route de JOUY. A. BOUTIN répond que toute la zone sera en zone 30.

Le second plateau ralentisseur, en sortie de village, se trouverait au niveau des habitations PITHOIS et NEVEU. Celui-ci conserverait une largeur de 4 mètres, car les transports scolaires empruntent la rue du Puits.

M. GUIBERT-DAVAL exprime que, sur certains trajets, des cars empruntent cette rue malgré tout. A. BOUTIN répond que les aménagements réalisés à CHANGE, l'an passé, comportent des plateaux de 4 mètres, et sont empruntés par les transports scolaires.

Il expose, par ailleurs, que du fait de ce changement de positionnement, les travaux de renforcement du réseau d'eau potable prévus sur ce tronçon de rue, ne sont plus conditionnés par la réalisation du projet d'aménagement de sécurité.

Le maire exprime que les travaux devraient être effectués début juillet, période durant laquelle les transports scolaires ne circulent plus.

A.BOUTIN ajoute que l'aménagement de cette rue du village est prévu pour casser la vitesse, tant en entrée qu'en sortie de village.

G. BOUAZIZ demande quel est le surcoût.

Le maire répond que le montant hors taxes du devis s'élève à 14.243 euros (soit 1.214 euros supplémentaires). La subvention F.D.A.I.C. via les amendes de police, de 40 %, s'élèverait à 5.697 euros.

Le conseil donne un accord unanime au changement proposé pour l'aménagement de sécurité rue du 11 Novembre, et accepte d'adresser au Conseil Général une nouvelle délibération pour demander une aide financière.

#### **Délibération pour achat inférieur à 500 euros**

Le maire évoque l'achat d'une pompe vide-cave pour la salle polyvalente, d'un montant de 86,90 H.T. Elle propose d'imputer ce matériel en section d'investissement, compte tenu de son caractère de durabilité, et ce, malgré son montant inférieur à 500 euros.

Elle précise que cela permettra de récupérer la T.V.A.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

#### **Délibération pour fixation des taux pour les avancements de grades des agents communaux**

Le maire expose que cette question est reportée ultérieurement. Le Comité Technique Paritaire doit donner son avis, mais ne se réunit que le 29 mars prochain.

#### **Questions diverses**

Le maire évoque la réunion cantonale organisée par Monsieur DESPREZ, pour discuter de la répartition des subventions accordées dans le cadre du F.D.A.I.C.

Elle ajoute que, cette année, les demandes de financement dépassent l'enveloppe attribuée à hauteur de 163.000 euros. Un montant d'environ 80.000 euros a été récupéré sur des travaux que certaines communes ne réaliseront finalement pas.

La commune se voit octroyer un montant de participation de 5.219 euros, pour les travaux de voirie rue du Marais, ainsi que pour la réfection de toiture de l'abri bus des Bruyères.

Le maire précise qu'un abattement général de 15 % a été calculé sur les subventions accordées, afin de rester dans l'enveloppe cantonale. La commune perd donc environ 800 euros sur les demandes faites.

Le maire évoque ensuite le mode de calcul du Conseil Général, pour l'attribution des subventions. Le nord du département a droit à 15 euros par habitant, alors que le sud du département, essentiellement agricole, a droit à 30 euros par habitant.

Monsieur DESPREZ se propose d'intervenir pour revoir ces attributions.

Le maire estime que bientôt les communes ne pourront plus faire d'investissements.

Elle ajoute que certaines communes, à qui les subventions sont accordées, ne réalisent pas leurs travaux. Les montants non utilisés servent alors à des travaux à réaliser en urgence.

Le maire évoque la Commission des Finances du R.P.I. qui était convoquée aujourd'hui à 17 heures. Elle juge que cet horaire n'est pas judicieux. La plupart des membres de la Commission n'étaient pas disponibles. Elle ajoute que le budget prévisionnel du R.P.I. prévoit la participation de notre commune à hauteur de 117.800 euros, en forte augmentation par rapport à l'an passé.

Concernant le Syndicat de Changé, les comptes sont équilibrés avec une subvention des communes de 15.000 euros.

Le maire exprime qu'elle a suggéré une augmentation de 10 centimes par repas, à la charge des familles, lors de la réunion des 4 maires. C. PICHOT répond que l'augmentation ne peut se faire que sur l'accueil. Actuellement, le repas est facturé par Yvelines Restauration à 2,32 euros. C. PICHOT ajoute que ce prestataire s'est engagé à maintenir ce prix sur trois ans.

Le maire ne comprend pas que le pain et l'eau ne soient pas inclus dans le prix du repas. C. PICHOT exprime que la facture de pain représente environ 1.000 euros à l'année. Le syndicat a choisi de faire appel à un artisan local.

A.BOUTIN exprime qu'il trouve anormal d'inclure d'office, dans un budget, une subvention pour déficit.

G. BOUAZIZ pense que les délégués de la commune doivent répercuter au conseil syndical les demandes de la commune.

Le maire pense que le Syndicat de Changé ne pourra pas assumer financièrement les travaux d'acoustique, prévus pour un montant de 90.000 euros.

M. GUIBERT-DAVAL exprime que le budget cantine se retrouve dans le budget global du syndicat.

Le maire estime qu'il faut lisser les augmentations.

C. PICHOT exprime qu'il faut que les 4 maires soient d'accord pour augmenter le prix du repas.

Le maire propose de différer le point de tarification lors de la réunion du 22 mars, et de contacter les 3 autres maires pour évoquer le sujet.

Le maire prévoit une Commission des Finances, début avril, pour le budget prévisionnel de la commune. Elle ajoute que les montants des dotations de l'Etat devraient être connus dans la seconde quinzaine de mars. Il faut noter une baisse de 2,5 % sur la dotation déjà annoncée.

### **Tour de tapis**

C. PICHOT : demande que l'on réponde au mail de la Commission Environnement de la Communauté de Communes, concernant l'achat de banderoles. A. BOUTIN pense que ces banderoles ne seront pas faciles à installer.

Demande que l'on fasse un mail pour proposer l'aide des agents techniques communaux, pour la préparation de la journée du 2 juin.

La séance est levée à 22 h 00.